



COMMUNE DE VUADENS

Indemnités du Conseil général et des commissions

Message à l'intention du Conseil général

Lors de sa réunion du 7 septembre dernier, le bureau du Conseil général a traité le sujet cité en titre.

Actuellement, l'indemnité des commissions du Conseil communal s'élève à Fr. 80.-- par séance.

Pour l'activité du Conseil général et de ses commissions, le bureau propose d'adopter ce même tarif.

Cette indemnité comprend la préparation personnelle à chaque séance et la présence à celle-ci.

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur cette proposition de manière à ce que le Conseil communal puisse l'intégrer à son budget.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Bureau du Conseil général



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village

Message à l'intention du Conseil général

Le projet de réaménagement de la traversée du village de Vuadens est complexe et nécessite des études par étapes. Un concept général dénommé "Valtraloc" (Valorisation de la traversée de localité) a été élaboré en juillet 2015 par le bureau Team+. Pour sa part, le bureau CSD Ingénieurs SA a établi une étude préliminaire de faisabilité technique dudit concept. La présente étude a pour objectif de préparer un avant-projet à soumettre aux services concernés de l'Etat pour examen préalable.

Outre l'aspect routier (trafic des véhicules et mobilité douce), cette étude devra comporter les infrastructures souterraines pour savoir s'il est possible, techniquement et financièrement, de les inclure dans le réaménagement général. Selon les premières investigations, il apparaît que le secteur situé entre la laiterie et le centre du village est déjà occupé par plusieurs autres services (électricité, téléphone, etc.), rendant problématique la pose d'infrastructures souterraines communales. L'étude projetée actuellement a pour objectif de déterminer la solution la mieux appropriée.

En fonction des résultats de cette étude et de l'examen préalable, une étude de réalisation devra encore être effectuée. Elle devra faire l'objet d'une offre complémentaire d'honoraires, notamment pour la mise en soumissions, les attributions des travaux et la surveillance d'exécution.

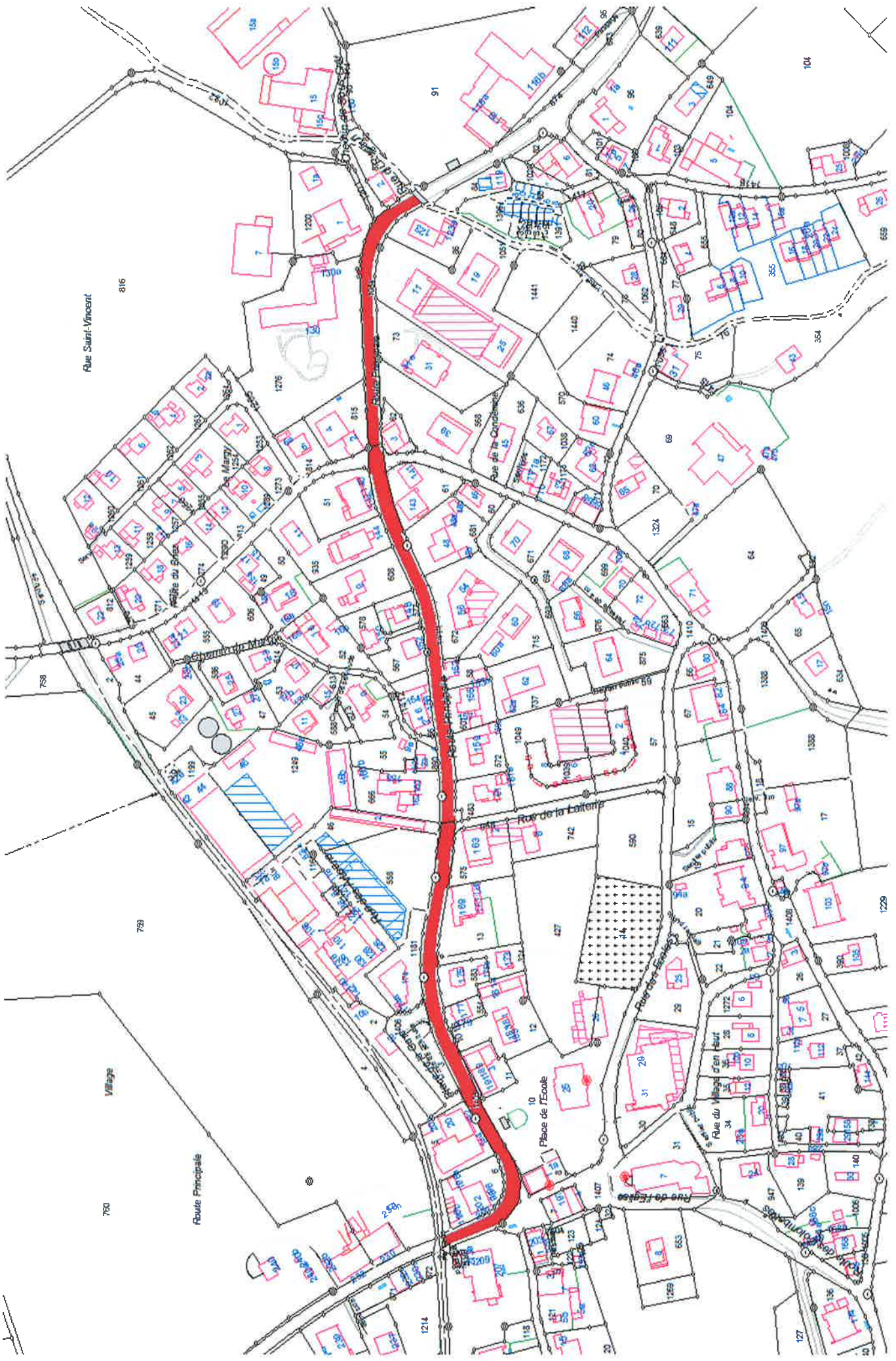
En temps opportun, le crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet sera soumis au Conseil général pour décision.

Pour la présente étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 75'000.--

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 plan du secteur Valtraloc



Rue Saint-Vincent

816

91

104

Mercy

1276

1273

1272

1271

1270

1269

1268

1267

1266

1265

1264

1263

1262

1261

1260

1259

1258

1257

1256

1255

1254

1253

1252

1251

1250

1249

1248

1247

1246

1245

1244

1243

1242

1241

1240

1239

1238

1237

1236

1235

1234

1233

1232

1231

1230

1229

1228

1227

1226

1225

1224

1223

1222

1221

1220

1219

1218

1217

1216

1215

1214

1213

1212

1211

1210

1209

1208

1207

1206

1205

1204

1203

1202

1201

1200

1199

1198

1197

1196

1195

1194

1193

1192

1191

1190

1189

1188

1187

1186

1185

1184

1183

1182

1181

1180

1179

1178

1177

1176

1175

1174

1173

1172

1171

1170

1169

1168

1167

1166

1165

1164

1163

1162

1161

1160

1159

1158

1157

1156

1155

1154

1153

1152

1151

1150

1149

1148

1147

1146

1145

1144

1143

1142

1141

1140

1139

1138

1137

1136

1135

1134

1133

1132

1131

1130

1129

1128

1127

1126

1125

1124

1123

1122

1121

1120

1119

1118

1117

1116

1115

1114

1113

1112

1111

1110

1109

1108

1107

1106

1105

1104

1103

1102

1101

1100

1099

1098

1097

1096

1095

1094

1093

1092

1091

1090

1089

1088

1087

1086

1085

1084

1083

1082

1081

1080

1079

1078

1077

1076

1075

1074

1073

1072

1071

1070

1069

1068

1067

1066

1065

1064

1063

1062

1061

1060

1059

1058

1057

1056

1055

1054

1053

1052

1051

1050

1049

1048

1047

1046

1045

1044

1043

1042

1041

1040

1039

1038

1037

1036

1035

1034

1033

1032

1031

1030

1029

1028

1027

1026

1025

1024

1023

1022

1021

1020

1019

1018

1017

1016

1015

1014

1013

1012

1011

1010

1009

1008

1007

1006

1005

1004

1003

1002

1001

1000

999

998

997

996

995

994

993

992

991

990

989

988

987

986

985

984

983

982

981

980

979

978

977

976

975



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet"

Message à l'intention du Conseil général

Le secteur cité en titre présente un vieillissement important qui nécessite une remise en état de l'infrastructure routière, l'assainissement et la mise aux normes des collecteurs d'évacuation des eaux, ainsi que la mise à neuf du réseau d'eau potable.

Ce projet est scindé en deux phases, soit :

- une première étude pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet de l'ouvrage, ainsi que pour la procédure d'autorisation;
- en fonction des résultats de la première étude, une étude de réalisation comportant une offre complémentaire d'honoraires pour la mise en soumission, les attributions des travaux et la surveillance d'exécution.

Il est bien entendu que l'investissement nécessaire à la réalisation de cet assainissement global sera soumis en temps opportun au Conseil général pour décision.

Pour la première étude susmentionnée, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 60'000.--

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 plan du secteur concerné



rue de la Cure

rue des Colombiers

La Lécherie

rue du Village



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur Rte des Colombettes-Condémine"

Message à l'intention du Conseil général

Le projet d'immeuble actuellement en construction au lieu-dit "La Condémine" a incité le Conseil communal à examiner l'opportunité de réaliser un nouveau collecteur des eaux usées pour raccorder les bâtiments environnants et les parcelles encore constructibles, soit les parcelles No 69, 70, 72, 74, 570 et 1440.

Il s'agit d'un équipement de base incombant à la commune au sens des art. 93 à 96 de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'art. 17 du règlement sur les eaux.

L'altitude du ruisseau du Russon rend impossible le raccordement au collecteur existant situé de l'autre côté dudit ruisseau, d'où l'obligation de contourner l'immeuble en construction.

Pour l'élaboration de ce projet et sa réalisation, une étude doit être confiée à un ingénieur.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000.--.

En temps opportun, le crédit pour la réalisation de cet ouvrage sera soumis au Conseil général pour décision.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 schéma d'intention

RESO SA
 Technique & Gestion du Territoire
 10 rue du Parc
 CP 2180 - 10110 - BULLE
 03 20 20 11 11
 1030 BULLE 2

Tel : 03 20 12 00 33 - Fax: 03 20 12 84 26
 E-mail: admin@reso-sa.ch

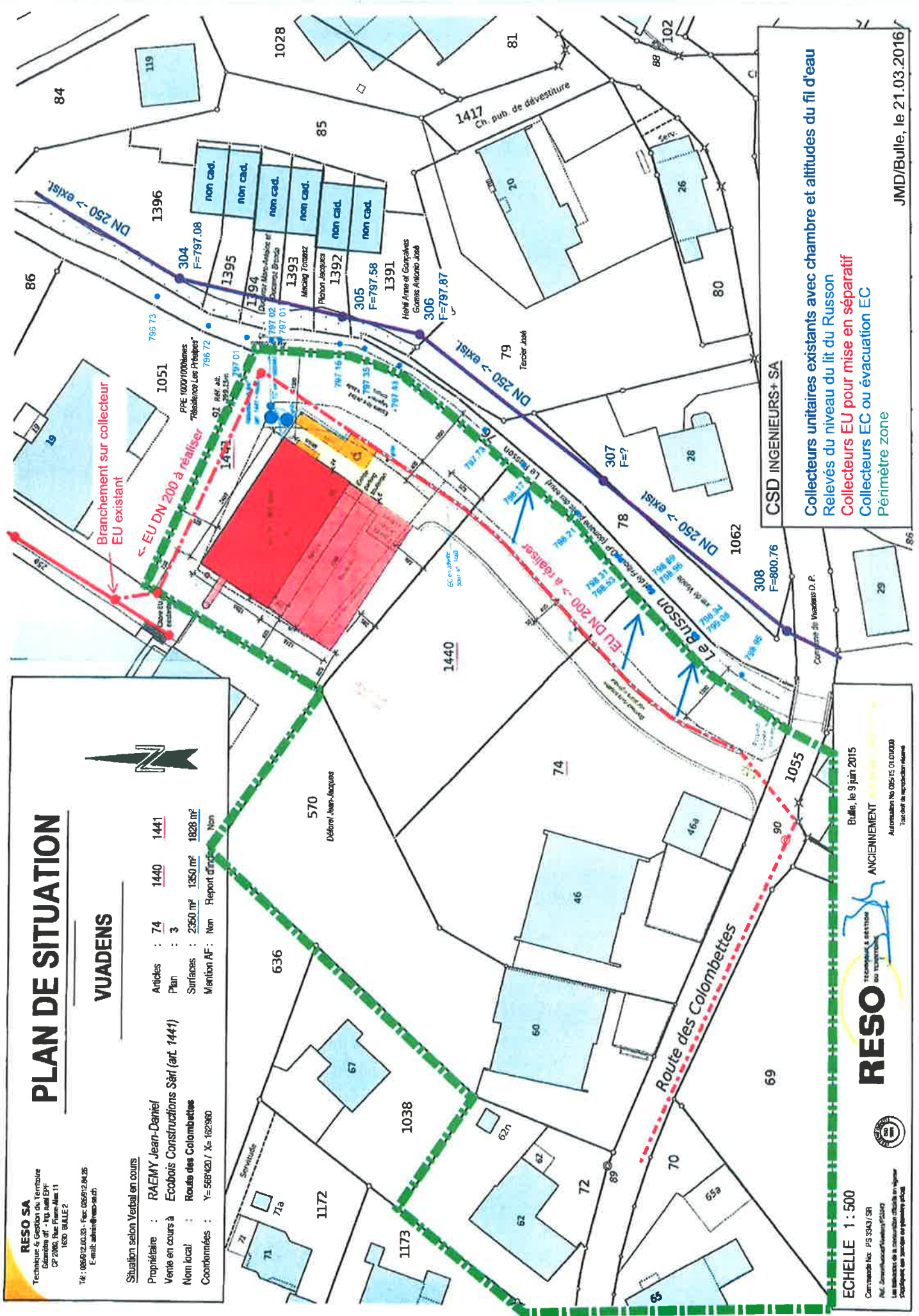
Situation selon Verbal en cours

Propriétaire : **RAEMY Jean-Daniel**
 Vente en cours à **Ecobois Constructions Sàrl (art. 1441)**
 Nom local : **Route des Colombettes**
 Coordonnées : Y=5694207 X=162980

VUADENS

Articles : 74 1440 1441
 Plan : 3
 Surfaces : 2350 m² 1350 m² 1828 m²
 Mention AF: Non Report d'impôt: Non

PLAN DE SITUATION

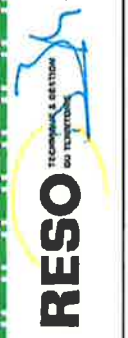


CSD INGENIEURS+ SA

Collecteurs unitaires existants avec chambre et altitudes du fil d'eau
 Relevés du niveau du lit du Russon
 Collecteurs EU pour mise en séparatif
 Collecteurs EC ou évacuation EC
 Périmètre zone

JMD/Bulle, le 21.03.2016

ECHELLE 1 : 500
 Commande No: PS 3343/SB
 Plan: Construction/Variantes/2016/0
 Les surfaces de la construction citées en légende
 correspondent au zonage en planimétrie d'Etat



Bulle, le 9 juin 2015
 AUTONNEMENT
 Autorisation No 05-15 01.01010
 Tout est à reproduire librement



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes"

Message à l'intention du Conseil général

Depuis plusieurs années, le Conseil communal tend à un renouvellement généralisé du réseau communal d'eau potable et de défense incendie. Procédant par étapes, son choix s'est porté sur la conduite située entre le carrefour de La Dola et le quartier d'habitations de Chantemerle. En effet, de par son diamètre restreint, cette conduite ne répond plus aux exigences de la défense incendie et son tracé au travers de plusieurs propriétés constitue un risque croissant du fait de sa durée d'existence (plus de 50 ans).

Après un bref examen de la situation, le Conseil communal a jugé nécessaire d'y associer l'assainissement des eaux usées sur la partie inférieure du tronçon, soit entre l'habitation de M. Jean Bruno Moret (art. 1008) et le raccordement à proximité du ruisseau du Russon (art. 1396).

Le but de ce regroupement de projets consiste à :

- d'une part, éviter une nouvelle intervention future dans un secteur déjà particulièrement touché ces dernières années et,
- d'autre part, séparer les eaux claires et les eaux usées pour les évacuer correctement et diminuer la charge dans le collecteur inférieur existant.

Pour l'élaboration et la réalisation de ce projet, une étude doit être confiée à un ingénieur.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 100'000.--.

En temps opportun, le crédit pour la réalisation de ces ouvrages sera soumis au Conseil général pour décision.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 schéma d'intention

